

**Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
SMSEAU**

Siège Social
72230 GUÉCÉLARD

Date de convocation : **01/02/2024**
Date d'affichage : **01/02/2024**

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Étival-lès-Le Mans, sous la présidence de Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Corinne LEGUILLON, Laëtitia PICHON, Martine RENAUT
Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER, Jean-Yves BOURGE Stéphane
BRUNET, Bruno CORBIN, Rémy COUSIN, Dominique FOLLENFANT, Jean-Michel GROS,
Lionel HUBERT, Marcel MORTREAU membres titulaires.

Absent et excusé :

Madame Édith MÉNAGE
Monsieur Pascal CHAUVEAU, Thierry COZIC, Jacky LECOMTE.

Absents :

Messieurs Anthony BRISSAULT, Stéphane LEFFRAY.

Étaient également présents : Marie DERVELLOIS, Sahra HÉRAULT, Mathéo PRUD'HOMME et
Cécile RAOULT

Secrétaire de séance : Lionel HUBERT

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 14

- ➔ Monsieur le Président fait lecture des PV des Comités Syndicaux du 19 décembre 2023 et du 16 janvier 2024.
Les PV sont approuvés à l'unanimité.
- ➔ Monsieur Lionel HUBERT est désigné Secrétaire de séance.
- ➔ Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la désignation d'un membre associé au Bureau Syndical. Les membres de l'assemblée acceptent.

1) Point Travaux et Études

Étude hydrologique et hydraulique la Chênaie à Saint Mars d'Outille :

Monsieur Mathéo PRUD'HOMME rappelle le contexte de l'étude et sa localisation. La présentation se poursuit par l'avant-projet avec le tracé du nouveau Rhonne et les aménagements connexes. Une réunion de travail avec la commune et les services de l'État est programmée le jeudi 15 février.

Monsieur Marcel MORTREAU demande le coût final de ce projet.

Monsieur Mathéo PRUD'HOMME répond que le projet est estimé à 350 000 € HT.

À la suite de l'estimation de ce coût, plusieurs questions émanent afin de connaître la gestion des coûts et les différentes prises en charge (Département, commune, communauté de communes).

Étude de priorisation des actions de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants du territoire élargi :

Un COTECH a eu lieu le 19 janvier 2024 :

- Discussion sur l'importance des Zones Humides en tête de bassin versant
=> validation des membres du COTECH pour présenter l'action de prise en compte des ZH comme prioritaire.
- Des fiches actions de restauration par BV avec les coûts et le linéaire restauré seront réalisées par le BE et présentées au prochain COPIL du 29 février.
- Présentation de 2 scénarios au COPIL pour validation, en fonction des notes attribuées aux actions.
- Discussion sur les indicateurs de suivis.

Suivi étiage :

Madame Marie DERVELLOIS informe que pendant plusieurs mois, un suivi en période d'étiage va être mis en place sur tous les bassins versants du Syndicat.

Des relevés visuels seront effectués à plusieurs endroits par bassin versant d'avril à octobre la première année.

Ce suivi a pour objectifs une meilleure connaissance des cours d'eau, une meilleure connaissance du territoire et de la fonctionnalité des milieux.

Cela va également contribuer à identifier les problématiques et leurs origines.

Monsieur Jean-Louis BELLANGER demande quelle est la finalité de ce projet.

Madame Marie DERVELLOIS répond que cela permettra de mieux prioriser les actions qui découleront de l'étude priorisation et améliorera la pertinence des futurs travaux.

Étude du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique à l'échelle du sous-bassin versant de l'Aneraie :

- Réunion avec les riverains pour présenter l'avancement de l'étude début mars.
- Réunion de travail avec le Bureau d'étude le 22/02/24
- Copil de phase 2 en mars (à définir avec le Bureau d'Étude).

Étude de diagnostic de répartition de débits entre les biefs de moulins et les cours d'eau sur le bassin versant du Rhonne :

- Départ du chargé de mission de l'étude. Étude reprise par son responsable François LAFFLY et un collègue.
- Mesure des débits de janvier/février/mars par AQUABIO (sous-traitant de SINBIO SCOP).
- Reprise et compléments de phase 2 avec intégration de la campagne de débit de janvier/février/mars.
- Réunion de travail fin mars avec les services de l'État pour discuter certains points réglementaires.
- Copil de phase 2 entre fin-avril et mi-mai.

Travaux 2024 :

- Attente de retour de devis pour les travaux sur le Pontvillain ainsi que sur la Vézanne.
- Démarrage des travaux sur la végétation sur les Filières début mars.
- Réalisation des indicateurs de suivis avant travaux par le bureau d'étude Hydro Concept (pêche électrique) et par la MFR Les Forges (IBGN).

Désignation de délégués pour la commission travaux :

Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER et Lionel HUBERT sont désignés membres de la Commission Travaux.

Ces délégués aideront au suivi des travaux sur le terrain avec Monsieur Dominique FOLLENFANT.

2) Débat d'Orientation Budgétaire

Madame PICHON présente le D.O.B.

Voir document annexé **2024_CS07FEVR_D.O.B.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le **Débat d'Orientation Budgétaire** n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le **D.O.B.** a pour vocation de présenter aux membres du Comité Syndical les orientations financières du Syndicat.

Les membres du Comité Syndical déclarent que la tenue d'un **D.O.B.** a bien été effectuée lors du Comité Syndical du 07 février 2024

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Délibération « Adoption du Règlement Budgétaire et Financier »

Voir document annexé **2024_CS07FEVR_Règlement Budgétaire et Financier**

Le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 impose la rédaction d'un **Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.)**.

Celui-ci doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, plus particulièrement avant la séance au cours de laquelle le premier budget primitif relevant de cette nomenclature est voté.

La rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures du Syndicat, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Ce Règlement Budgétaire et Financier comporte 2 parties :

- Première partie : Le Cadre Budgétaire
- Seconde partie : La Gestion de l'Actif

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- adoptent le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) Délibération « Autorisation pour le Lancement des Consultations des Marchés Publics 2024 »

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de lancer des consultations pour les marchés de travaux et d'études pour l'année 2024.

Ces travaux et ces études sont inscrits dans le CTEau 2024-2026 (Contrat Territorial Eau).

Monsieur le Président propose donc aux membres du Comité Syndical :

- D'approuver le lancement des consultations pour les marchés de travaux et d'études pour l'année 2024.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,

- Approuvent le lancement des consultations pour les marchés de travaux et d'études pour l'année 2024.
- Autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) Désignation d'un membre associé au Bureau Syndical

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 16 octobre dernier, il avait été proposé de nommer Monsieur Jean-Yves BOURGE en tant que membre associé au Bureau Syndical, après les élections.

Monsieur le Président propose donc aux délégués d'associer Monsieur Jean-Yves BOURGE au Bureau Syndical en précisant qu'il n'aura aucun pouvoir décisionnaire.

Les membres de l'assemblée acceptent que Monsieur Jean-Yves BOURGE devienne membre associé au Bureau Syndical.

6) Question et Information Diverses

Madame Cécile RAOULT informe :

- La Médecine du Travail « Santé72 » a arrêté son service de suivi individuel et collectif des agents des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024.
Le Centre de Gestion de la Sarthe a alerté les autorités étatiques et recherche des solutions pour la mise en œuvre d'un service de médecine préventive et professionnelle pour les collectivités.
- Au 1er janvier 2025, chaque employeur public aura l'obligation de proposer un contrat de prévoyance à leurs agents qui devront y adhérer, conformément à l'accord collectif du 11 juillet 2023 dont la transposition devrait intervenir au premier semestre 2024.
Un marché sera lancé par la coopération régionale des cinq Centre de Gestion des Pays de la Loire en mars 2024.

La séance est levée à 19h45